



Gouvernement du Sénégal



Ministère de la Femme, de la Famille  
et de l'Enfance,

---

Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté

**PROGRAMME D'APPUI A  
L'EMERGENCE DE FAMILLES  
PRODUCTIVES POUR UNE  
CROISSANCE ECONOMIQUE  
INCLUSIVE**

Septembre 2014



# PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

**Titre du Programme :** Programme d'Appui à l'Émergence <sup>nce</sup> de Familles Productives pour une Croissance Economique inclusive.

**Pilier 1 PSE :** Transformation structurelle de l'économie et croissance

**Pilier 2 PSE :** Capital humain, protection sociale et développement durable

**PAP/MFFE :** Enjeu 1.1 : La préservation des valeurs familiales nationales et la valorisation du potentiel productif des familles  
Enjeu 2.5 : L'autonomisation socioéconomique des groupes vulnérables

**Produits Escomptés :**

**Composante 1 : Renforcement des capacités productives des ménages pauvres**

**Produit 1.1:** Des mécanismes et procédures de ciblage des ménages productifs sont mis en place et rendus fonctionnels

**Produit 1.2:** Les capacités productives des ménages pauvres ciblées sont identifiées et renforcées

**Produit 1.3:** L'accès des ménages pauvres aux actifs économiques est facilité (bourse économique + transfert de technologies)

**Composante 2 : Appui à l'appropriation, à la mise en œuvre et au suivi opérationnel du PSE**

**Produit 2.1:** Les capacités du MFFE et des autres structures en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes du PSE, sont renforcées au niveau national et local

**Produit 2.2:** Le système de suivi des programmes du PSE/MFFE est opérationnel au niveau national et local

**Zones d'intervention :** Régions de Matam, Saint-Louis, Louga, Thiès, Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick

**Agence Gouvernementale de Coordination :** Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

**Agence Gouvernementale de Coopération :** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (en charge du Développement Social)

**Parties Responsables :** CSO-PLCP ; DF ; DC ; UCSPE ; DGPSSN ; ANDS ; DGP ; PNUD ; Services techniques Régionaux

**Description sommaire :** Le Programme vise à renforcer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement en vue de l'accélération de l'atteinte des OMD à travers la promotion de l'émergence de familles productives. Il s'agit de prendre en compte les besoins en développement des ménages pauvres en valorisant leur potentiel d'initiatives et en les plaçant au cœur du développement économique et social. A ce titre, le programme compte appuyer le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dans la mise de son plan d'actions articulé au Plan Sénégal Emergent (PSE), document de référence récemment élaboré par le gouvernement du Sénégal. Au niveau opérationnel, les appuis seront centrés sur le renforcement des capacités productives des ménages pauvres avec un accent particulier sur le ciblage des ménages, l'accès à l'information économique, le développement des compétences, le transfert de technologie et le transfert financier (Bourse économique). Ces appuis s'insèrent dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) opérationnalisée à travers divers programmes de filets sociaux en faveur des familles vulnérables. A cet effet, le ciblage des ménages bénéficiaires de bourses économiques se fera sur les mêmes ménages ayant reçu des bourses de sécurité familiale, afin d'assurer une efficacité des initiatives de bourse et un impact durable sur la vie des populations. Au niveau stratégique, le programme appuiera le MFFE et les autres acteurs chargés du suivi du PSE, en renforçant leurs capacités en matière de planification, de suivi et d'évaluation au niveau national et local.

<b>Durée du Programme:</b> 2014- 2018	<b>Total</b> : 5 000 000 000 f cfa
<b>Durée du projet:</b> 5 ans	<b>Gouvernement</b> : 216 000 000 fcfa
<b>Date début:</b> Octobre 2015	<b>Totaux</b> : 5 216 000 000 fcfa
<b>Date fin :</b> Décembre 2018	
<b>Modalité de gestion:</b> Exécution Nationale	

Approuvé par

Au nom du Gouvernement Titre

Signature

Date



# PARTIE I – CONTEXTE

## 1. CONTEXTE GLOBAL

1. La population du Sénégal est estimée à 12 873 601 habitants, en 2013, dont 6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes (une quasi égalité entre l'effectif des hommes et des femmes, avec un rapport global de masculinité de 99,7% hommes pour 100 femmes, alors qu'il était de 96,9% en 2002. Le taux annuel d'accroissement est de 2,5%. Selon ces dernières estimations de 2013, la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). Les moins de vingt ans, représentent 52,7 %. Cette population est en majorité rurale avec 7 048 624 (55% contre 59,3% en 2002).
2. Les ménages sont au nombre de 1 526 794 dont 10 594 ménages collectifs. Les ménages agricoles sont estimés à 755 559, soit 49,5%.
3. En matière d'accès aux services de base, des disparités persistent entre zones rurales et urbaines où le taux d'accès à l'eau potable est estimé respectivement à 80,1% et 98,79% contre 34,3% et 63,3% pour l'accès à l'assainissement. En dépit des performances du secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation au primaire estimé à 79,7% en 2011 cache une kyrielle de difficultés en termes d'accès géographique, financier et de gestion de la qualité de l'offre éducative.
4. En raison des déficits céréaliers chroniques, le pays connaît en fonction des variations climatiques des situations d'insécurité alimentaire avec un taux de malnutrition touchant 21% des enfants en milieu rural contre 12% en milieu urbain.
5. Au niveau national, le taux de chômage estimé à 10,2% atteste un déficit d'emplois productifs dans les secteurs porteurs de croissance. Le sous emploi représente 32% de la population active et rend plus forte la tentation à l'exode rural et à l'émigration clandestine des jeunes en âge de travailler.
6. Le Sénégal a une économie essentiellement rurale et structurée autour des activités productives des exploitations familiales. Le secteur primaire regroupe plus de la moitié de la population et contribue pour seulement 15,30% du PIB contre 19% pour le secteur secondaire qui connaît de réels problèmes de productivité. Le pays a enregistré des performances économique et sociale relativement faibles en raison d'une conjugaison de multiples facteurs endogène et exogène qui ont contribué à inhiber et stériliser les initiatives de ses forces productives.
7. Les progrès notés dans les différents secteurs d'activités économiques n'ont pas permis d'induire un taux de croissance à deux chiffres nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. La croissance démographique (2,6% par an) inhibe, en effet, la croissance du PIB (3,9% en moyenne). Il en résulte une proportion importante d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, évaluée à 46,7% de la population en 2011 avec une tendance baissière très légère notée d'une année à une autre.
8. Les familles et plus spécifiquement les ménages les plus vulnérables évoluent donc dans un environnement socio-économique caractérisé par une complexité des problématiques de développement. Les faibles progrès au plan social et économique remettent ainsi en question l'efficacité des politiques de développement qui, force est de reconnaître, n'ont pas permis de mettre le pays sur les rampes de l'émergence. Elles remettent aussi en cause les capacités de mise en œuvre des politiques par les acteurs et posent toute la problématique de la pertinence des choix stratégiques et des approches en matière de réduction de la pauvreté des ménages.
9. Suite à l'avènement de l'alternance démocratique de mars 2012 et eu égard au contexte socio-économique particulièrement difficile marqué par une demande sociale manifestement exigeante et pressante, les nouvelles autorités ont élaboré, avec toutes les parties prenantes, la Stratégie Nationale de



Développement Economique et Social (SNDES 2013 – 2017). Elle s'inscrit dans une « vision à long terme de promotion d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle ».

10. Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le gouvernement avec l'appui de toutes les parties prenantes (administration, société civile, secteur privé, PTF, experts de la diaspora, etc.) a élaboré le Plan **Sénégal Emergent (PSE)** qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à travers les trois (03) piliers ci-après :

- **Transformation structurelle de l'économie et croissance ;**
- **Capital humain, protection sociale et développement durable ;**
- **Gouvernance, institutions, paix et sécurité.**

11. Un plan d'action prioritaire (PAP) , articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'action aux projets et programmes de développement pour un coût global de 10 287,6 milliards de FCFA.

12. Dans le même ordre de priorité, le gouvernement ambitionne de promouvoir la contribution du secteur privé à travers des investissements structurants et massifs suivant des mécanismes de financement innovants dont le Partenariat Public Privé (PPP), entre autres.

## 2. CONTEXTE SPECIFIQUE : PROTECTION SOCIALE, ENJEUX ET DEFIS

13. La protection sociale est un facteur de résilience qui permet d'assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie. Elle est définie comme un ensemble d'initiatives privées et publiques visant à réduire les risques auxquels sont exposées les populations et à améliorer leurs capacités d'auto-protection face aux chocs et à la perte de revenus qui menace leur bien-être.

14. A moins d'un an de l'échéance de 2015, fixée pour l'atteinte des OMD, le rythme de croissance économique au cours des six dernières années au Sénégal ne permet pas encore de réduire significativement l'incidence de la pauvreté. Ainsi, le premier défi en matière de protection sociale et de solidarité nationale au Sénégal est de mettre en œuvre des filets de sécurité sociale pour corriger les moindres effets distributifs de la croissance économique. Par ailleurs, une faible couverture d'assurance santé (20%) des populations et des mécanismes de protection sociale très restrictifs restent un des facteurs limitant de la baisse de l'incidence de la pauvreté. En effet, l'existence d'une couverture sociale peut davantage protéger les revenus des ménages en réduisant leurs dépenses de santé. La mise en œuvre d'un système de protection sociale qui couvre la majorité de la population en cas d'occurrence de risques sociaux (maladies, accidents, perte d'emplois...) constitue un autre défi majeur dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

15. La protection sociale est ainsi une réponse aux différents formes d'exclusion et se « réfère à des mécanismes, des interventions ou des initiatives formelles et/ou informelles destinées à permettre aux individus, aux familles et aux communautés à mieux prévenir et se protéger contre les risques et vulnérabilités, à avoir accès aux biens et services essentiels, à bénéficier de la création de richesse ou encore à s'intégrer dans une dynamique d'autopromotion et d'épanouissement ». Le terme protection sociale comprend donc plusieurs dimensions qui renvoient à l'autonomisation socio-économique des bénéficiaires des filets de sécurité sociale par la valorisation de leur potentiel d'initiatives et de leurs capacités productives.

16. Dans le souci de réduire la probabilité de perte dévastatrice du bien-être des populations, du basculement ou du maintien dans la pauvreté chronique des groupes vulnérables, le Gouvernement du Sénégal a élaboré la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS, 2005-2015). C'est dans ce cadre que le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a conçu et mis en œuvre, l'*Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)*.



17. En créant la *Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale*, les nouvelles autorités accordent un rang de priorité élevée à l'inclusion sociale et à la protection des groupes vulnérables pour une meilleure coordination et harmonisation des interventions des différents acteurs. Cette volonté s'est manifestée à travers deux programmes majeurs de filets sociaux que sont : (i) le Programme National de « Bourses de Sécurité Familiale/PNBSF » (ii) le Programme National de « Couverture Maladie Universelle/PCMU ».

18. Dans cette perspective, les défis des politiques publiques consistent à :

- redistribuer la richesse aux plus pauvres et aux plus vulnérables, avec un impact immédiat sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité ;
- pallier aux insuffisances des marchés du crédit, en offrant aux ménages des opportunités, que ceux-ci ne trouveraient pas ailleurs, d'investissement tant dans le capital humain de leurs enfants que dans la génération de revenus des adultes actifs de la famille ;
- aider les ménages à gérer les risques et à éviter les pertes irréversibles de capital humain (Education, santé) afin de préserver les actifs tant familiaux que professionnels des ménages ;
- permettre aux gouvernements de faire des choix en faveur de l'efficacité de la croissance afin d'atteindre tous les objectifs de redistribution qu'une société s'est fixée ;
- concevoir un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires ainsi qu'une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci. Le défi majeur sera ainsi d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire ou catégoriel.

## PARTIE II – PROGRAMME PROPOSE

### 2.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

19. L'émergence de familles productives constitue un enjeu de taille dans le cadre de la politique de développement économique et social du Sénégal. Elle traduit une approche de protection sociale par la croissance économique inclusive et se veut une réponse à la pauvreté et au sous développement.

20. Au regard de la notion d'émergence, il est important de faire référence à l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes vulnérables mis en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dont la traduction en wolof « *Suqali Jaboot* » rend la quintessence du concept émergence qui, littéralement traduit, signifie ici : « *tirer vers le haut les membres d'une même famille* » et montre que le concept ne peut être uniquement appréhendé sous l'angle économique car tous les citoyens « *doivent sentir dans leur vie quotidienne que leur bien-être s'améliore et que des opportunités nouvelles d'éducation, de santé, d'emplois et de revenus se présentent pour eux* ». D'où la corrélation établie entre les variables de croissance économique et celles de pauvreté.

21. Pour le ministère en charge du développement social, il s'agit d'une approche qui cherche à bâtir à partir des familles les fondements de l'émergence économique et sociale par la libération des énergies des femmes, des jeunes ..., la consolidation des équilibres sociétaux et la valorisation du potentiel d'initiatives de la famille, considérée non plus comme le centre de la vie sociale mais plutôt comme un acteur au cœur du processus de développement économique.

22. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Sénégal compte mettre en œuvre le présent programme d'appui à l'émergence de familles Productives pour une croissance économique inclusive.



## 2.2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 2.2.1. Objectif Général du Programme

23. L'objectif Général du Programme est de contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Programme Sénégal Emergent (PSE) à travers l'appropriation citoyenne par les acteurs à la base et les autres partenaires institutionnels et le renforcement des capacités productives des ménages pauvres, pour une croissance économique inclusive.

### 2.2.2. Objectifs Spécifiques

24. L'objectif général est décliné en deux objectifs spécifiques que sont :

- Renforcer les capacités productives des ménages pauvres ;
- Assurer l'appropriation citoyenne du PSE par les acteurs à la base et les autres partenaires institutionnels.

25. A cet effet, le programme est aligné aux instruments suivants :

**Piliers du PSE :** 1. *Transformation structurelle de l'économie et croissance*  
2. *Capital Humain, Protection Sociale et Développement Durable*

**PAP / MFFE :** *Enjeu 1.1 : la préservation des valeurs familiales nationales et la valorisation du potentiel productif des familles*  
*Enjeu : 2.5 : L'autonomisation socioéconomique des groupes vulnérables*

### 2.2.3. Cibles du Programmes

26. Au niveau opérationnel, le programme cible les ménages pauvres bénéficiant du dispositif de bourses de sécurité familiale, susceptibles de s'inscrire dans une dynamique économique de création d'activités génératrices de revenus, pour leur autonomisation.

27. Le programme ciblera aussi les services techniques déconcentrés de l'Etat à travers les plateformes techniques opérationnelles (SDC, SAS, SADL, ARSD, SRP, IRJ...), les collectivités locales, les ARD, les organisations de la société civile.

28. Au niveau stratégique, le programme vise les partenaires institutionnels que sont : Le Ministère en charge du développement social (CSO/PLCP, DDSC, DEEG, DEFOF, DMF, CENAF) ; Le Ministère de l'Economie et des Finances (DCEF, DI, UCSPE, ANSD, DGP) ; Le Ministère en charge de la Jeunesse et de l'Emploi (UCSP, DE) ; Ministère en charge de la Santé (DASGV) ; La Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) ; le Bureau Opérationnel de Suivi du plan Sénégal Emergent (BOSSE) et les organisations de la société civile.

29. Des protocoles ou conventions définissant les contours du partenariat seront signés avec les différents acteurs impliqués.

**2.2.4. Zones d'intervention :** Régions de Matam, Saint-Louis, Louga, Thiès, Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick



## 2.2.5. Composantes du Programme

30. Le Programme est décliné en deux composantes structurées en cinq produits présentés ci-après :

### 31. Composante 1 : Renforcement des capacités productives des ménages pauvres

**Produit 1.1:** *Des mécanismes et procédures de ciblage des ménages productifs sont mis en place et rendus fonctionnels*

**Produit 1.2:** *Les capacités productives des ménages pauvres ciblées sont identifiées et renforcées*

**Produit 1.3:** *L'accès des ménages pauvres aux actifs économiques est facilité (bourse économique + transfert de technologies)*

### 32. Composante 2 : Appui à l'appropriation, à la mise en œuvre et au suivi opérationnel du PSE

**Produit 2.1:** *Les capacités du MFFE et des autres structures en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes du PSE, sont renforcées au niveau national et local*

**Produit 2.2:** *Le système de suivi des programmes du PSE/MFFE est opérationnel au niveau national et local*

## PARTIE III – STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

33. La stratégie de mise en œuvre du programme repose sur les principes d'équité et d'égalité de genre, de célérité, de responsabilisation, de subsidiarité et d'efficacité. La démarche sera basée sur la proximité, la participative, le faire faire et le partenariat.

34. *Au niveau stratégique*, la démarche consiste à appuyer les partenaires institutionnels à s'approprier le Plan Sénégal Emergent (PSE) pour une meilleure mise en œuvre des projets et programme du plan d'actions prioritaire 2014-2018. A ce titre, le programme, en partenariat avec le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOSSE) organisera des ateliers de vulgarisation du PSE, de renforcement des capacités des sectoriels et autres partenaires institutionnels dans la planification, la coordination et le suivi évaluation des projets et programmes.

35. Par ailleurs, le programme compte appuyer le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour l'adaptation de son plan d'actions au PSE et sa mise en œuvre. Il s'agira de renforcer les capacités des différentes structures du Ministère dans l'élaboration, la mise en œuvre des projets et des programmes et la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation efficace basé sur la gestion axée sur les résultats.

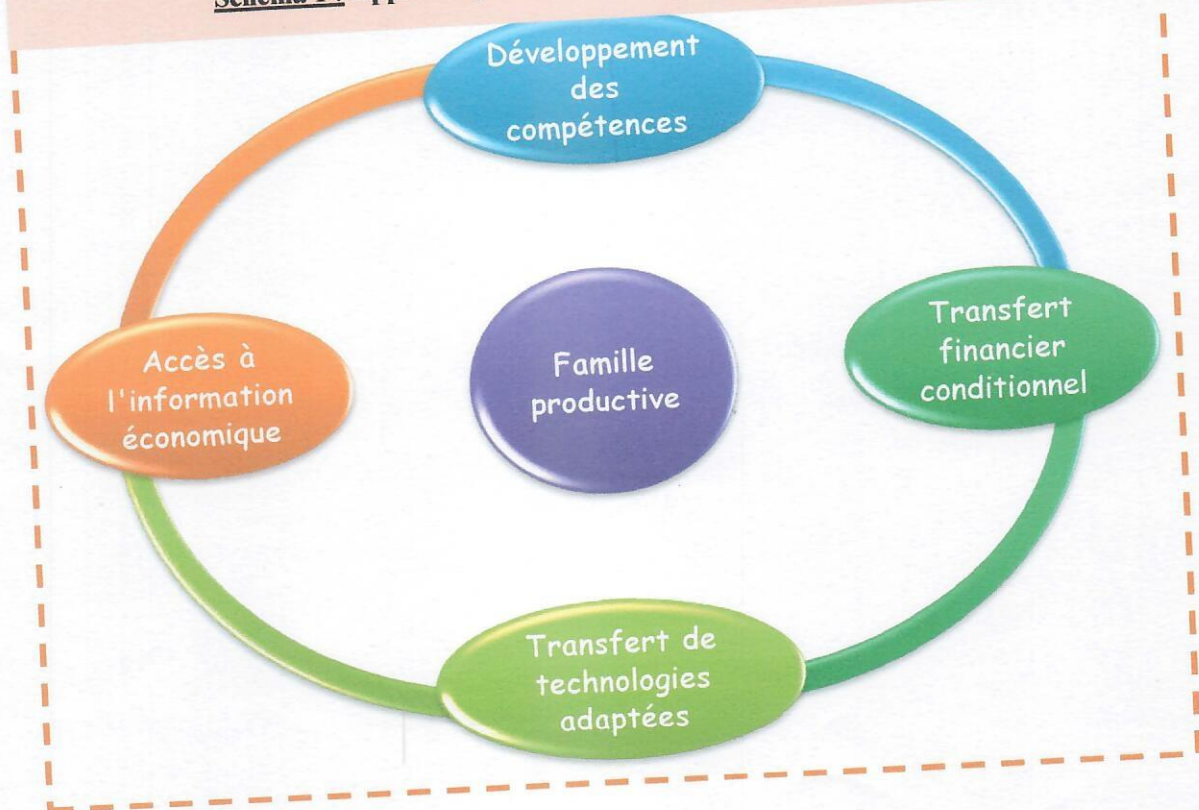
36. Aussi, le programme se propose d'accompagner la Délégation Générale à la Protection Sociale et la Solidarité Nationale à travers le programme national de bourse de sécurité familiale, en agissant sur le levier autonomisation en vue de promouvoir l'émergence de familles productives aptes à contribuer à une croissance économique inclusive. Il s'agit, en effet, en plus de l'allocation de la bourse de sécurité sociale de soutenir davantage les ménages ciblés dans l'accès aux actifs économiques (*bourse économique*) afin de renforcer leurs capacités et potentiels productifs. A ce propos, la stratégie consiste à concentrer les bourses (bourse sociale et économique) au sein des mêmes ménages ciblés.

37. *Au niveau opérationnel*, la stratégie de promotion économique des familles repose sur les liens traditionnelles et jadis solides entre la communauté et la famille pour inscrire l'intervention dans une perspective de développement économique local et solidaire. Elle s'appuiera essentiellement sur les



structures de gouvernance locale avec notamment une forte implication des organisations communautaires de base (conseils de quartier, CVD, Associations d'envergures etc.). Dans cette optique, les actions de relèvement socio-économique des familles chercheront à promouvoir la valorisation des savoirs faire endogènes par une responsabilisation plus accrue de l'expertise locale (responsables de PME, jeunes qualifiés, services techniques décentralisés chambre etc.) dans l'accompagnement des ménages porteurs d'initiatives productives. L'approche reposera sur un certain nombre de leviers : **l'accès à l'information économique, le renforcement des compétences, le transfert financier, le transfert de technologies adaptées et l'accompagnement des familles.**

**Schéma 1 : Approche pour l'émergence de familles productives**



38. Cette démarche de mise en œuvre combine les processus de ciblage des familles et des porteurs d'initiatives, d'identification des opportunités d'affaires et d'évaluation des capacités productives, de planification et de formulation des projets, de renforcement des capacités, de transfert financier et technologique et d'accompagnement des familles. Le schéma ci-après présente les différents étapes de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de familles productives :

**Etape 1 : ciblage des bénéficiaires de l'initiative « émergence de familles productives »**

**Etape 2 : Identification des opportunités d'affaires, repérage des activités productives des familles**

**Etape 3 : Planification et formulation de projets productifs familles**

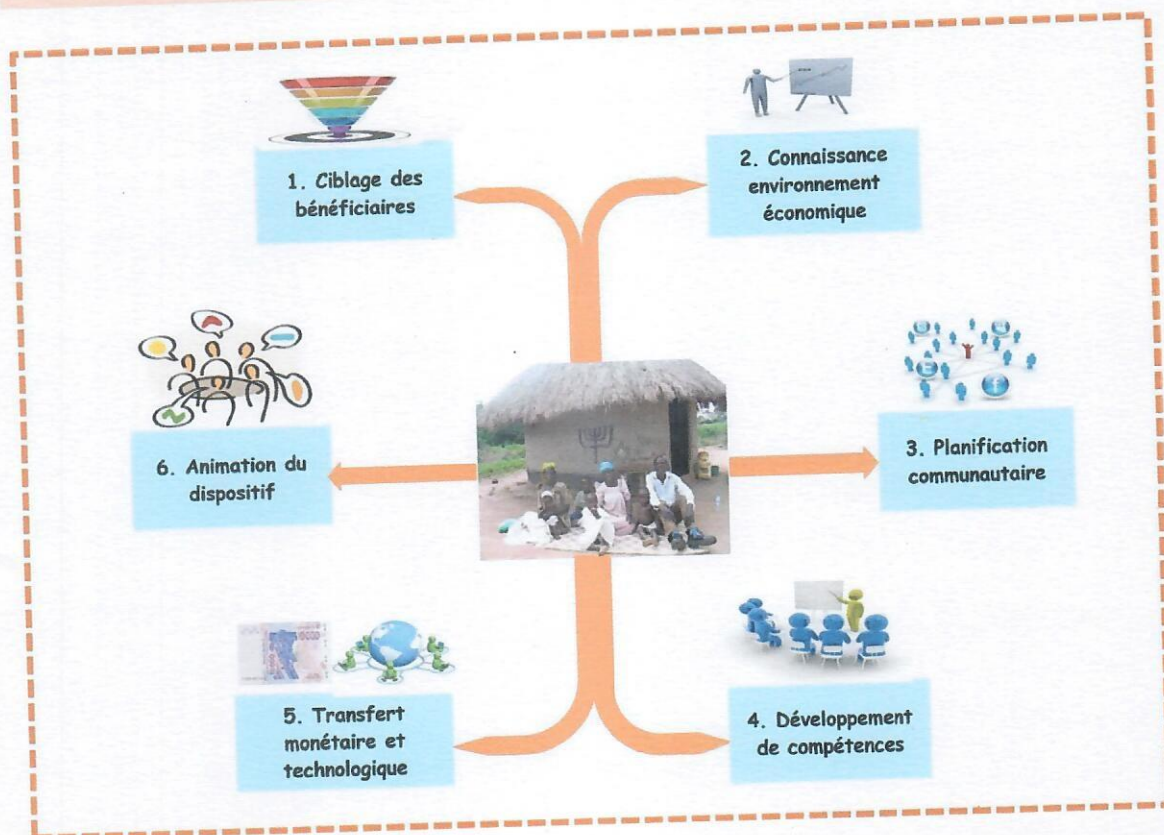
**Etape 4 : Développement des compétences des familles porteuses de projet**

**Etape 5 : Transferts monétaires et de technologies aux familles**

**Etape 6 : Accompagnement, animation et suivi de la mise en œuvre des projets productifs**



## Schéma 2 : Démarche de mise en œuvre de la stratégie de promotion des familles productives



## PARTIE IV – ARRANGEMENTS DE GESTION

### 4.1. CADRE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME

39. Le cadre institutionnel sert de support de pilotage du programme. Ce cadre permettra de prendre en charge les différentes activités à mettre en œuvre tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.

40. A ce titre, l'agence gouvernementale de Coordination est le Ministère de l'Économie et des Finances à travers ses services compétents.

#### 4.1.1. Ancrage du Programme

41. L'Agence Gouvernementale de Coopération est le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, en charge du Développement Social, à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté-CSO-PLCP.

#### 4.1.2. Pilotage du Programme

42. Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) présidé par le Ministère en charge du Développement Social et composé notamment des représentants (i) des parties responsables (Ministère de l'Économie et des Finances, de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité nationale, des Ministères en



charge de la Santé, de la jeunesse et du développement local) ;(ii) des collectivités bénéficiaires, de la société civile et de toute autre partie prenante impliquée dans l'exécution du programme.

43. Le comité peut s'adjoindre toutes structures ou personnes dont la compétence est jugée utile.

44. Le CPP définit les orientations, valide le Plan de Travail Annuel et le Budget y afférent, et approuve les bilans (annuel et de clôture) et les révisions budgétaires. Il se réunit au moins une fois par an.

45. Un comité Scientifique National (CSN) sera aussi mis en place. Il sera composé par l'ensemble des acteurs travaillant sur les questions en lien avec le bien être familiale, la protection sociale, l'emploi des femmes et des jeunes et le développement économique. Présidé par la CSO /PLCP, le CTN est composé par les représentants des Directions de la Famille, de l'Equité et du Genre, de l'Entreprenariat Féminin, de Direction Générale de l'Action Sociale, de l'agriculture, de la jeunesse, du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale, des instituts de recherche (ISRA, ITA etc.), des agences nationales spécialisées (ANIDA, ANRSA, ADEPME, ANA etc.), des universités ou centres de recherches et des organisations de la société civile.

46. La coordination du programme est assurée par la CSO/PLCP, appuyée par une équipe constituée d'un Expert en Protection sociale, d'un expert en suivi évaluation, d'un Responsable Administratif et Financier, de consultants, et de personnel d'appui.

47. Les responsabilités de la coordination incluent notamment:

- ✓ la gestion quotidienne du programme et sa coordination globale ;
- ✓ la fourniture des conseils techniques dans la mise en œuvre ;
- ✓ la préparation des rapports en concertation étroite avec les partenaires de réalisation, des comptes rendus du CPP ;
- ✓ la gestion des équipements.

48. Au niveau opérationnel, les plateformes techniques opérationnelles au niveau régional et départemental, de l'INPS assurent la maîtrise d'œuvre du dispositif et constituent les cadres de pilotage opérationnel du programme. La plateforme est composée par les autorités administratives, les services du développement communautaire, de l'action sociale, du développement rural, les cases des tout-petits, les ONG, les projets et programmes intervenant sur les problématiques de développement social. Elle s'appuie au niveau local sur un dispositif communautaire constitué par les conseils de quartier, les APDC et les personnes ressources. Ces plateformes seront appuyées par des animateurs recrutés par le programme.

## PARTIE V – DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

### 5.1. MODALITES DE SUIVI

49. La coordination nationale présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats, il y'aura lieu d'établir un Cadre Logique détaillé au tout début des activités lors du premier atelier de planification. Le programme se dotera d'un Dispositif de Suivi Evaluation et de Contrôle adapté (DISEC) dont la gestion est assurée par un Responsable en suivi évaluation. Ce DISEC reflètera les éléments ci-après :

- Un plan de suivi ;
- le Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre;
- le Suivi Trimestriel de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit et concrétisé par des rapports trimestriels d'avancement
- le rapport de Revue Annuelle ;
- les visites de terrain.



**OMD 1**

OMD 1			
Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance			
Pilier 2 : Capital humain, Protection Sociale et Développement Durable			
Programmes : INPS : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de suivi évaluation des programmes du secteur			
PA- PSE : Programme d'Appui à l'Émergence de Familles Productives			
<b>Composante 1: Renforcement des capacités productives des ménages</b>			
Produits recherchés	Cible des produits	Activités majeures prévues	Responsables
Apports en fcfa			
<p><b>Produit 1.1:</b> Des mécanismes et procédures de ciblage des ménages productifs sont mis en place et rendus fonctionnels</p> <p><b>Ligne de base :</b> existence d'un modèle de ciblage à la CSO</p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de ménages pauvres ciblés</li> <li>- nombre de zones ciblées</li> <li>- nombre de plateformes mis en place</li> <li>- niveau de fonctionnalité des plateformes</li> <li>- nombre d'acteurs formés</li> </ul>	<p><b>Cible 1</b> 2014 -2015, un modèle de ciblage des ménages productifs est disponible et mis en œuvre dans les zones d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un mécanisme de ciblage des ménages productifs à travers le registre unique et unifié ;</li> <li>- Concevoir un plan de communication et dérouler une campagne de sensibilisation et des ménages ;</li> <li>- Procéder au ciblage des zones d'intervention et des ménages bénéficiaires ;</li> </ul>	MDS/CSO/DF/DDC/ DGPSN/ANSID
	<p><b>Cible 2</b> 2014 -2018, un cadre institutionnel et communautaire de prise en charge des groupes vulnérables est mis en place et fonctionnel dans les zones d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la mise en place de plateformes techniques opérationnelles et communautaires de prise en charge des ménages productifs;</li> <li>- Identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'accompagnement et l'appui conseil des ménages pauvres ;</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs des plateformes en matière de ciblage, de diagnostic, de planification, de communication et de suivi évaluation ;</li> </ul>	MDS/CSO/DF/DDC/ DGPSN
	<p><b>Cible 3</b> 2013 -2017, les plans d'actions des plateformes régionales et départementales de prise en charge des groupes vulnérables sont élaborés et mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'élaboration des plans d'actions des plateformes techniques opérationnelles ;</li> <li>- Appuyer la réalisation des plans d'actions des plateformes ;</li> <li>- Mettre en place un mécanisme de suivi ;</li> <li>- Autoévaluation des actions.</li> </ul>	MDS/CSO/DF/DDC/ DGPSN
<b>TOTAL Produit 1.1</b>			<b>Total = 792 000 000 fcfa</b>



**OMD 1**

**Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance**

**Pilier 2 : Capital humain, Protection Sociale et Développement Durable**

**Programmes : INPS : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de suivi évaluation des programme du secteur**

**PA-PSE : Programme d'Appui à l'Émergence de Familles Productives**

Éléments de référence du PSE	Produits recherchés	Cible des produits	Activités majeures prévues	Responsables	Apports en fcf
<p><b>Élément de référence MFPE:INPS/PA-PSE</b></p> <p><b>Composante 1: Renforcement des capacités productives des ménages</b></p> <p><b>Produits recherchés</b></p> <p><b>Produit 1.2:</b> Les capacités productives des ménages pauvres ciblées sont identifiées et renforcées</p> <p><b>Ligne de base :</b> pas de projets économiques formulés au profit des ménages</p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes porteurs d'initiatives ciblées</li> <li>- Nombre de femmes porteurs d'initiatives dans les zones ciblées</li> <li>- Nombre de projets productifs formulés</li> <li>- Type/nature des projets</li> <li>- Nombre de ménages renforcés</li> <li>- Nombre de personnes (F/H/J) formées</li> <li>- Nombre de sessions et modules organisés</li> <li>- Nombre de visites d'échange organisées</li> </ul>	<p><b>Cible 1</b> 2014 -2015 Des études sur les opportunités d'affaires au niveau des zones ciblées sont réalisées</p> <p><b>Cible 2 :</b> 2015 -2018 Des campagnes de communication sur l'information économique des ménages sont réalisées</p> <p><b>Cible 3</b> 2015 -2018, Des projets économiques dans les chaînes de valeur des filières porteuses sont formulés au profit des ménages pauvres ciblées</p> <p><b>Cible 4</b> 2015 -2018, Les capacités managériales, techniques et technologiques des ménages ciblées sont renforcées</p>	<p><b>Activités majeures prévues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des études sur les opportunités d'affaires(filières productives et créneaux porteurs, des zones ciblées) ;</li> <li>- Réaliser le diagnostic participatif des besoins des ménages pauvres ciblés (identification des activités économiques dans les chaînes de valeur) ;</li> <li>- Capitaliser, partager et diffuser les résultats des études ;</li> <li>-Elaborer des outils de communication et d'information sur les opportunités économiques ;</li> <li>- Organiser des séances d'information sur les opportunités économiques ;</li> <li>- Identifier les porteurs (femmes, jeunes....) d'initiatives des projets des ménages pauvres ;</li> <li>- Appuyer la formulation de projets productifs dans les secteurs et filières porteuses de croissance, au profit des ménages pauvres ciblés ;</li> <li>- Identifier les besoins en renforcement des capacités des ménages pauvres ciblés ;</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des ménages pauvres ciblés ;</li> <li>- Organiser des sessions de renforcement technique et technologique à l'intention des bénéficiaires de projets ;</li> <li>- Mettre en réseaux les ménages évoluant dans les domaines innovants;</li> <li>- Organiser des visites et partage d'expériences pour les promoteurs/trices (foires, portes ouvertes, échanges....).</li> </ul>	<p>MDS/CSO/DF/D DC/DGFSN</p>	<p align="right"><b>Total = 824 000 000 fcf</b></p>	
<b>TOTAL Produit 1.2</b>					



OMD 1

Eléments de référence du PSE		Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance Pilier 2 : Capital humain, Protection Sociale et Développement Durable		Programmes : INPS : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de suivi évaluation des programmes du secteur PA-PSE : Programme d'Appui à l'Émergence de Familles Productives		Appports en fcfa
Elément de référence MFFE:INPS/PA-PSE		Composante 1 : Renforcement des capacités productives des ménages		Responsables		Appports en fcfa
Produits recherchés	Cible des produits	Activités majeures prévues				
<p><b>Produit 1.3:</b> L'accès des ménages pauvres aux actifs économiques est facilité (bourse économique + transfert de technologies)</p> <p><b>Ligne de base :</b> pas de financement destiné aux ménages</p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ligne de crédit mises en place</li> <li>- Nombre de projets financés</li> <li>- Volume du financement destiné aux ménages</li> <li>- Nature des équipements et technologies mis à la disposition des porteurs d'initiatives</li> </ul>	<p><b>Cible 1</b> 2014 -2015, Une convention est signée avec une institution financière pour la gestion des fonds de financement des projets productifs des ménages pauvres ciblés</p> <p><b>Cible 2</b> 2014 -2018, Des bourses économiques sont octroyées aux ménages pauvres ciblés pour le financement de leurs projets productifs</p> <p><b>Cible 3</b> 2014 -2018, Des technologies éprouvées sont mises à la disposition des ménages pour améliorer leur production</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude sur les modalités de financement des projets productifs des ménages pauvres ;</li> <li>- Sélectionner (par appel d'offres) une Institution Financière pour la gestion des fonds de financement des projets productifs des ménages pauvres ciblés ;</li> <li>- Signer une convention avec l'IF sélectionnée ;</li> <li>- Sélectionner (par l'IF) des SFD de proximité ;</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des fonds</li> <li>- Mettre à la disposition de l'IF (par tranche) les fonds destinés au financement des projets des ménages pauvres ciblés ;</li> <li>- Transférer par tranche (IF et SFD) de bourses économiques aux ménages ciblés pour le financement de leurs projets ;</li> <li>- Accompagner les bénéficiaires ;</li> <li>- Assurer le suivi des financements</li> <li>- Réaliser des études sur les technologies adaptées au système de production des ménages ciblés ;</li> <li>- Signer des protocoles d'accord avec les institutions de recherche pour l'accompagnement technologique des ménages ciblés ;</li> <li>- Appuyer l'acquisition de matériels et équipements techniques (cultures sous serre ...)</li> <li>- Développer des initiatives de recherche-action opérationnelle sur les innovations technologiques en relation avec les instituts de recherche ;</li> <li>- Capitaliser les initiatives en matière d'innovation, de gestion et d'enracinement des savoirs institutionnels et communautaires sur les questions de développement humain, protection sociale, croissance économique inclusive, la performance des trajectoires institutionnel et communautaire, le patrimoine immatériel des institutions et des communautés de base</li> </ul>				
<b>TOTAL Produit 1.3</b>						<b>Total = 1 878 000 000 fcfa</b>



OMD 1

Eléments de référence du PSE		Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance		
Elément de référence MFFE:INPS/PA-PSE		Pilier 2 : Capital humain, Protection Sociale et développement Durable		
Composante 2: Appui à l'appropriation, à la mise en œuvre et au suivi opérationnel du PSE		Programmes : INPS : Renforcement du dispositif de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de suivi évaluation des programmes du secteur PA-PSE : Programme d'Appui à l'Émergence de Familles Productives		
Produits recherchés	Cible des produits	Activités majeures prévues	Responsables	Apports en fciâ
<p><b>Produit 2.2:</b> Le système de suivi des programmes du PSE/MFFE est opérationnel au niveau national et local</p> <p><b>Liens de base :</b> expérience de la CSO en matière de gestion système de suivi : existence d'un système</p> <p><b>Indicateurs:</b> - Plan d'action PSE du ministère adopté - nombre de programmes mis en œuvre - montant des financements mobilisés - nombre de sessions de formation organisées - nombre d'acteurs formés - existence d'un dispositif articulé au système national</p>	<p><b>Cible 1</b> 2014-2018, Un dispositif de coordination et de suivi fonctionnel articulé au système national (Observatoire de suivi des conditions de vie des ménages) est mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude diagnostic des systèmes existants au niveau du ministère</li> <li>- Recruter une équipe pour la gestion du dispositif</li> <li>- Mettre en œuvre un système d'information et de gestion opérationnel articulé à l'observatoire de suivi des conditions de vie des ménages</li> <li>- Equiper le dispositif</li> <li>- Alimenter le dispositif</li> </ul>	MSD/BOSSSE/UC SPE/ANSND	
	<p><b>Cible 2</b> 2014-2018, Des études/recherches stratégiques sur des thèmes spécifiques sont réalisées en relation avec les universités pour alimenter le PSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un comité scientifique pour accompagner le programme ;</li> <li>- Identifier des thèmes d'études et de recherche ;</li> <li>- Etablir un plan d'action pour le comité scientifique ;</li> <li>- réaliser les études/recherches ;</li> <li>- vulgariser les résultats des études et recherches</li> </ul>	MSD/BOSSSE/UC SPE/ANSND	
	<p><b>Cible 3</b> 2014 -2018, Les revues sectorielles et le suivi et le suivi de la mise en œuvre du PSE sont régulièrement organisés et alimentent les plateformes de dialogue des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des études</li> <li>- Appuyer les revues sectorielles et revue annuelle du PSE</li> <li>- Organiser et/ou participer à des fora et ateliers d'échange et de partage au niveau national et international</li> </ul>	MSD/BOSSSE/UC SPE/ANSND	
	<p><b>Cible 4</b> 2014 -2018, La gestion et la coordination du programme sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter une équipe souple pour accompagner la gestion du programme ;</li> <li>- Assurer la gestion et le suivi des actions</li> <li>- Réaliser l'évaluation à mis parcours et l'évaluation finale</li> <li>- Réaliser les audits annuels du programme</li> </ul>	MSD/CSO-PLCP	
<b>TOTAL Produit 2.2</b>				Total = 875 000 000 fciâ
<b>TOTAUX</b>				5 216 000 000 fciâ